



Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches

Rapport annuel
2013-2014



Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches

Rapport annuel
2013-2014

Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches

Rapport annuel 2013-2014

Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches
Gouvernement du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (N.-B.)
E3B 5H1
Canada

Imprimé au Nouveau-Brunswick

ISBN 978-1-4605-0653-0 (édition imprimée)
ISBN 978-1-4605-0654-7 (PDF: française)
ISBN 978-1-4605-0651-6 (print edition)
ISBN 978-1-4605-0652-3 (PDF: English)

10028



L'honorable Jocelyne Roy-Vienneau

Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches pour l'exercice financier du 1er avril 2013 au 31 mars 2014.

Je vous prie de recevoir, Madame, l'assurance de ma très haute considération.



Rick Doucet
Ministre

Rick Doucet
Ministre du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches

Monsieur,

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches pour l'exercice financier du 1er avril 2013 au 31 mars 2014.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Denis Caron
Sous-ministre

Table des matières

Message du ministre	1
Message du sous-ministre.	2
Faits saillants	3
Priorités stratégiques.	5
Mesures du rendement	7
Survol des opérations du Ministère.	16
Division des programmes de l'industrie et des politiques	17
Division du développement régional	18
Division des services généraux	19
Information financière	20
Résumé des activités de recrutement	21
Résumé des projets de loi et des activités législatives	22
Résumé des activités liées aux langues officielles.	23
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	24

Message du ministre

La mission du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches (MAAP) est de stimuler la croissance économique grâce à une direction, à des programmes ciblés et à des services offerts aux secteurs.

Au cours de la dernière année, le Ministère a apporté des changements importants à des lois et règlements pour soutenir notre mission. Parmi les principaux gestes posés à cet égard, mentionnons des modifications à la *Loi sur le traitement du poisson et des fruits de mer* pour accroître la compétitivité du secteur des fruits de mer sur le marché international et l'établissement d'un nouveau Règlement sur la classe biologique pour faire croître notre secteur biologique dans la province. Une nouvelle *Loi sur l'entretien des infrastructures pour terrain marécageux* et un règlement *général* sont aussi entrés en vigueur le 1er février 2014. La *Loi* confère au ministre le pouvoir de poursuivre l'entretien, la réparation et la construction des infrastructures pour les terrains marécageux situés dans les comtés d'Albert et de Westmorland.

De concert avec les autres provinces Maritimes, nous nous sommes aussi attaqués à certains des problèmes auxquels l'industrie du homard est confrontée. La nomination du groupe d'experts sur les prix du homard a mené à la formulation de recommandations stratégiques visant à assurer la pérennité de l'industrie. Lors du Sommet sur la récupération de la valeur du homard canadien qui a été organisé par les provinces Maritimes, les délégués ont approuvé une recommandation clé concernant la mise en place d'une redevance en vue d'appuyer la commercialisation du homard canadien.

De plus, nous avons conçu l'initiative « Achetez local » en vue d'améliorer la collaboration entre les ministères et l'industrie pour souligner l'importance d'appuyer les industries locales agricoles, des pêches et de l'aquaculture, et aussi en vue de faire la promotion de la grande variété d'aliments et de produits locaux à valeur ajoutée disponibles dans la province.

Nous poursuivons cette collaboration afin de bâtir un meilleur Nouveau-Brunswick pour tous les citoyens.

Rick Doucet
Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches

Message du sous-ministre

Le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches faisait partie de la deuxième vague de ministères qui ont participé au système de gestion officielle. Ce processus fait partie d'un changement de culture visant l'augmentation de l'efficacité et de la responsabilisation, l'amélioration des services offerts au public et la rationalisation de l'administration.

Le Ministère a connu une restructuration afin d'améliorer son fonctionnement interne. La nouvelle structure fait mieux ressortir le rôle du MAAP dans le développement économique et intègre les activités en adoptant une démarche uniforme en matière de prestation des services pour tous les secteurs.

Le Ministère a enregistré des résultats négatifs de 1 908 700 \$ en raison de dépenses du programme inférieures aux prévisions ainsi que d'économies sur la masse salariale et d'une diminution des coûts de fonctionnement.

C'est aussi la première fois que le Ministère présente son rapport annuel dans le nouveau format conçu par le Bureau du Conseil exécutif. Le rapport met maintenant l'accent sur la présentation de l'information sur le rendement, qui offre au Ministère la structure nécessaire pour mesurer le progrès réalisé dans l'atteinte de ses objectifs et pour se conformer aux thèmes stratégiques du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Cette nouvelle façon de faire assurera la création d'un changement permanent au sein de la culture du gouvernement pour que nous axions nos efforts sur les priorités qui donnent les meilleurs résultats et la meilleure valeur aux contribuables.

Nous sommes fiers de jouer un rôle dans notre transformation vers un organisme axé sur le rendement.

Denis Caron
Sous-ministre

Faits saillants

Le Ministère a élaboré et a mis en œuvre son premier schéma stratégique et son premier tableau de bord équilibré dans le cadre du processus d'excellence du rendement.



Le Ministère a élaboré un plan de développement stratégique pour l'industrie de la pomme de terre de semence du Nouveau-Brunswick (2013-2018), en partenariat avec elle, afin de relever les défis actuels et de mieux positionner ce secteur pour l'avenir. Parmi les principaux secteurs de résultats, on trouve l'amélioration de la qualité des pommes de terre de semence, le renforcement de la position concurrentielle du secteur néo-brunswickois de la pomme de terre ainsi que l'élargissement et le développement des marchés à cet égard.



Le Ministère a participé à l'initiative de transformation de l'industrie de la pomme de terre au Nouveau-Brunswick qui a été lancée par l'industrie même afin d'accroître sa compétitivité tant du côté des producteurs que de celui de la transformation.



On a conçu l'initiative « Achetez local » en vue d'améliorer la collaboration entre les ministères et l'industrie pour souligner l'importance d'appuyer les industries locales agricoles, des pêches et de l'aquaculture, et de faire la promotion de la grande variété d'aliments et de produits locaux à valeur ajoutée disponibles dans la province.



Une nouvelle *Loi sur l'entretien des infrastructures pour terrain marécageux* et un règlement général sont entrés en vigueur le 1er février 2014. La *Loi* confère au ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches le pouvoir de poursuivre l'entretien, la réparation et la construction des infrastructures pour les terrains marécageux situés dans les comtés d'Albert et de Westmorland.



On a apporté des modifications à la *Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer* et au règlement général y afférent. La première série de modifications portait sur la délivrance de permis aux acheteurs et sur des mécanismes de contrôle plus stricts pour préserver la qualité du poisson qui arrive au quai. La deuxième série de modifications a pour objectif de soutenir la compétitivité de l'industrie sur les marchés mondiaux en appuyant l'innovation, la diversification des espèces et les avantages concurrentiels, tout en mettant l'accent sur le maintien de la qualité des produits qui sortent des usines de transformation.



On a élaboré la Stratégie du Nouveau-Brunswick en matière de production du bleuets sauvage 2013-2018 visant à aider les producteurs à suivre la croissance de la demande mondiale de bleuets sauvages.



Le Ministère a joué un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de la stratégie du secteur agroalimentaire à valeur ajoutée au Nouveau-Brunswick et de la stratégie du secteur de biosciences au Nouveau-Brunswick.



Le Ministère a atteint l'objectif de réduire de 20 % son fardeau réglementaire qu'il s'était fixé dans le cadre de l'initiative de réglementation intelligente.



Le Ministère a appuyé la participation de l'industrie à des initiatives commerciales pour le secteur du poisson et des fruits de mer destinées à la promotion de ces produits à l'échelle nationale et internationale afin d'accroître les exportations du Nouveau-Brunswick dans les marchés traditionnels et émergents (Amérique du Nord, Europe et Asie). La valeur des exportations de poisson et de fruits de mer a augmenté de 44,26 millions de dollars (4,6 %) pour atteindre 1.01 billions de dollars en 2013.



Le Ministère a élaboré un nouveau *Règlement sur la classe biologique* qui veille à ce que tous les produits biologiques produits, transformés et vendus dans la province soient certifiés biologiques conformément au *Règlement sur les produits biologiques* du Canada et aux normes biologiques canadiennes. Le Nouveau-Brunswick est la troisième province canadienne à établir des normes visant les produits biologiques vendus uniquement dans la province.



Les ministres responsables des pêches dans les provinces Maritimes ont nommé un groupe d'expert indépendant sur les prix du homard dans les Maritimes, qui compte trois membres, pour qu'il examine les facteurs ayant une incidence sur les prix du homard au Canada atlantique. On a discuté de ses recommandations lors du Sommet sur la récupération de la valeur du homard canadien, qui a rassemblé plus de 200 pêcheurs, transformateurs et experts de l'industrie. Les délégués ont approuvé la mise en place d'une redevance en vue d'appuyer la commercialisation du homard canadien.



Le Ministère a enregistré des résultats négatifs de 1 908 700 \$ en raison de dépenses du programme inférieures aux prévisions ainsi que d'économies sur la masse salariale et d'une diminution des coûts de fonctionnement.

Priorités stratégiques

Gestion stratégique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) a instauré un système de gestion officiel qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision des stratégies. Grâce à ce processus, la fonction publique dispose d'une méthodologie ayant fait ses preuves dans les secteurs public et privé pour établir une stratégie.

Le système de gestion officiel commence par une vision stratégique. La vision du gouvernement s'exprime par les thèmes de la vision d'une économie plus forte et d'une meilleure qualité de vie, tout en vivant selon nos moyens. Cette vision stratégique s'articule autour du Schéma stratégique, un outil permettant de cibler les axes d'intervention et de donner une orientation globale dans une optique d'amélioration.

Les approches du Schéma stratégique

Le Schéma stratégique met l'accent sur ce qui est important pour les citoyens : stimuler la création d'emplois et accroître le nombre de gens qui travaillent, donner accès aux programmes et services nécessaires et s'assurer que les fonds publics sont utilisés de manière optimale.

La perspective financière tient compte des exigences financières dont nous avons besoin pour appuyer de façon durable l'engagement pris auprès des citoyens. Cette dimension financière s'attache principalement à soutenir le secteur privé afin de stimuler la croissance, de s'assurer que le gouvernement vit selon ses moyens en établissant un budget viable et de financer les programmes prioritaires pour contribuer à améliorer la qualité de vie des citoyens.

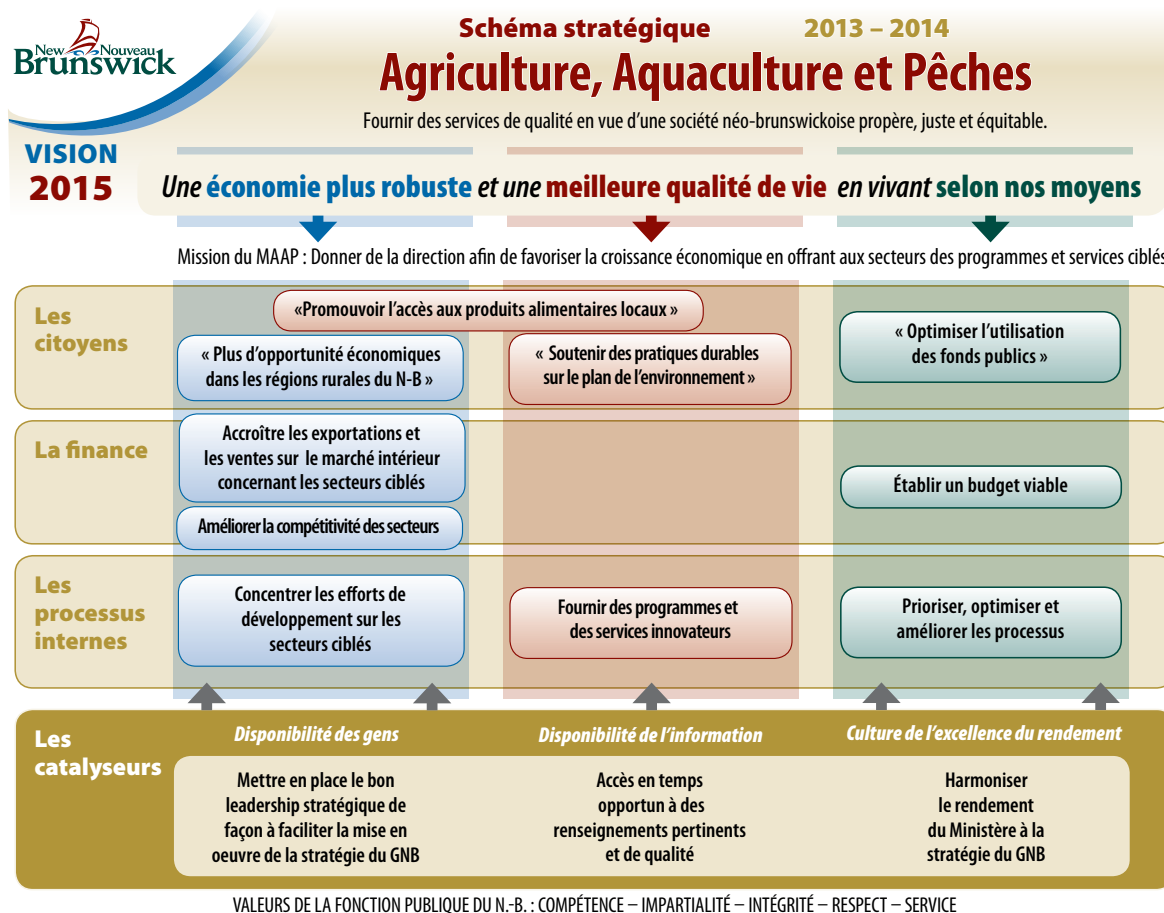
Les processus internes constituent l'action directe que doit prendre le gouvernement pour réaliser la vision. Ces processus constituent les améliorations stratégiques que le gouvernement doit mettre en œuvre avec succès pour concrétiser la vision. Chaque ministère établit ses propres objectifs et priorités, au regard des thèmes stratégiques définis, de manière à les harmoniser à ses programmes et ses besoins particuliers.

Les catalyseurs veillent à ce que le GNB soit prêt à exécuter la stratégie au moyen du processus interne. Les dirigeants et les employés doivent acquérir et adopter des comportements qui font participer autrui pour assurer la réussite des projets stratégiques. Les dirigeants doivent avoir accès en temps opportun à des renseignements pertinents et de qualité pour prendre des décisions stratégiques, et la culture de l'excellence du rendement doit harmoniser et souligner l'apport des personnes qui participent à la réalisation de la stratégie.

Contexte du Schéma stratégique du ministère

Le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches faisait partie de la deuxième vague de ministères qui ont participé au processus d'excellence du rendement. Ce processus fait partie d'un changement de culture visant l'augmentation de l'efficacité et de la responsabilisation, l'amélioration des services offerts au public et la rationalisation de l'administration. Le schéma stratégique qui figure ci-après se veut un plan pour la description, la mesure et l'harmonisation de la priorité du Ministère. Il fait le lien avec les thèmes stratégiques du gouvernement du Nouveau-Brunswick et décrit les priorités du Ministère pour l'année 2013-2014. Tous les projets entrepris par le Ministère chaque année doivent correspondre à au moins un des thèmes stratégiques définis par le gouvernement.

Le schéma contient également l'énoncé de mission du Ministère, ainsi que les objectifs précis sur lesquels il faut concentrer les efforts d'amélioration.



Mesures du rendement

Un cadre qui traduit la stratégie de l'organisation en objectifs et mesures du rendement a été élaboré en fonction du schéma stratégique. Ainsi, le Ministère est à même de mesurer ses progrès dans l'atteinte de ses objectifs. Les mesures du rendement ne tiennent pas compte de l'ensemble des activités quotidiennes du Ministère, mais plutôt des thèmes stratégiques sur lesquels il doit se concentrer pour apporter des améliorations. Le tableau ci-dessous résume certaines des mesures du rendement du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches pour 2013-2014.

Thème stratégique : Une économie plus forte	Mesures
Accroître les exportations et les ventes sur le marché intérieur pour les secteurs	Exportations – Poisson et produits de la mer
	Recettes monétaires agricoles
Thème stratégique : Une meilleure qualité de vie	Mesures
Promouvoir l'accès aux produits alimentaires locaux	Nombre d'entreprises agroalimentaires ayant accès à des programmes gouvernementaux qui appuient la promotion d'aliments locaux
Fournir des programmes et des services novateurs.	Valeur de l'investissement total découlant de programmes destinés à l'agriculture
Thème stratégique : Vivre selon nos moyens	Mesures
Établir un budget viable	Ratio des dépenses réelles par rapport aux dépenses prévues au budget.
	Économies réalisées grâce à l'amélioration continue
Catalyseurs (RH, TI, culture de l'excellence en matière de rendement)	Mesures
Harmoniser le rendement du Ministère avec la stratégie du gouvernement du Nouveau-Brunswick	Nombre moyen de jours de congé de maladie au MAAP
	Pourcentage d'évaluations du rendement des employés effectuées

Une économie plus forte

Accroître les exportations et les ventes sur le marché intérieur concernant les secteurs ciblés

Mesure :

Exportations (M\$) – Poisson et produits de la mer

Description de la mesure :

Elle a trait aux exportations de tout le poisson et de tous les produits de la mer cultivés, produits, extraits ou fabriqués au Nouveau-Brunswick et qui quittent le pays (par les douanes) vers une destination étrangère.

Rendement général

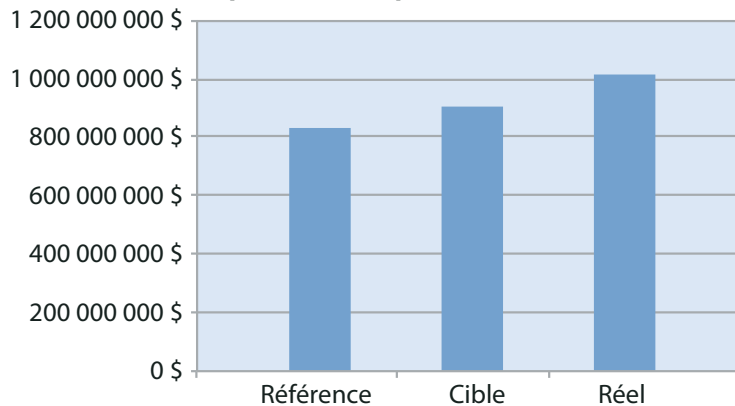
Le Ministère a dépassé l'objectif établi pour 2013-2014 et a réalisé des ventes de 1 018 000 000 \$, ce qui représente un rendement historique de l'industrie.

Référence : 833 000 000 \$

Cible : 900 000 000 \$

Réel : 1 018 000 000 \$

Exportations de poisson et fruits de mer



Raison d'être de cette mesure

Les exportations de poissons et de fruits de mer sont une initiative clé du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches et affichent des perspectives de croissance intéressantes pour la prochaine décennie. On a déployé des efforts concertés pour assurer la commercialisation, en particulier sur les marchés étrangers, afin de stimuler les activités du secteur. Les récentes modifications apportées à la *Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer* avaient également pour but de donner du pouvoir aux entreprises néo-brunswickoises et d'accroître leur force concurrentielle sur ces marchés.

Quels projets ont été entrepris en 2013-2014 pour atteindre ce résultat?

Un effort renouvelé au sein de la Direction de la transformation et du développement des marchés ciblait certains marchés et des expositions de fruits de mer qui offrent un rayonnement accru à ce secteur. À cette fin, le personnel du Ministère et les acteurs de l'industrie ont pris part à cinq expositions de fruits de mer d'envergure (Boston, Barcelone, Hong Kong, Bruxelles et Chine) afin de faire la promotion des fruits de mer du Nouveau-Brunswick. Les modifications à la *Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer*, qui visent à accroître la qualité des fruits de mer transformés dans la province, contribuent à une pénétration accrue dans les segments du marché européen haut de gamme.

Une économie plus forte

Accroître les exportations et les ventes sur le marché intérieur concernant les secteurs ciblés

Mesure :

Recettes monétaires agricoles

Description de la mesure :

Les recettes monétaires agricoles servent à mesurer les revenus bruts des exploitations agricoles en dollars courants. Elles comprennent les ventes des produits végétaux et de l'élevage (à l'exception des ventes entre les exploitations agricoles de la même province) et les paiements de programmes.

Rendement général

Le Ministère a dépassé l'objectif fixé pour 2013-2014 et a réalisé des recettes monétaires agricoles de 569 600 000 \$.

Référence : 502 800 000 \$

Cible : 525 900 000 \$

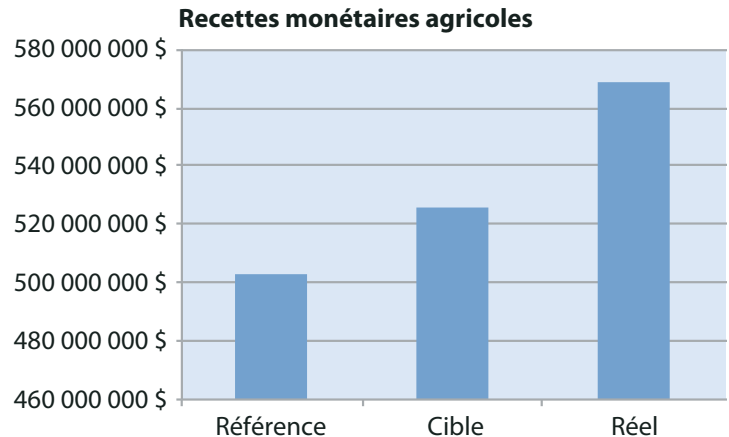
Réel : 569 600 000 \$

Raison d'être de cette mesure

Les recettes monétaires agricoles représentent un indicateur puissant de la santé et de la croissance du secteur agricole. Les augmentations des recettes monétaires agricoles annuelles reflètent des investissements judicieux de la part du gouvernement dans l'innovation, la recherche et autres programmes jugés essentiels pour l'industrie.

Quels projets ont été entrepris en 2013-2014 pour atteindre ce résultat?

La signature de Cultivons l'avenir 2 (CA2), un programme provincial-fédéral de financement à frais partagé destiné aux secteurs présentant des besoins accrus, a fortement contribué au succès de l'industrie.



Une meilleure qualité de vie

Promouvoir l'accès aux produits alimentaires locaux

Mesure

Nombre d'entreprises agroalimentaires ayant accès à des programmes gouvernementaux qui appuient la promotion d'aliments locaux

Description de la mesure

Le Ministère fournit une aide financière afin d'établir et d'améliorer les débouchés sur le marché provincial pour augmenter la vente et la consommation de produits alimentaires fabriqués au Nouveau-Brunswick. Ce programme a aidé les entreprises agroalimentaires à renforcer leur capacité à améliorer la visibilité, à attirer une clientèle plus variée, à augmenter les activités de promotion et à favoriser le développement de produits et leur lancement sur le marché.

Rendement général

Le Ministère a dépassé l'objectif fixé pour 2013-2014 et a mené à bien 52 projets.

Référence : 50

Cible : 50

Réel : 52

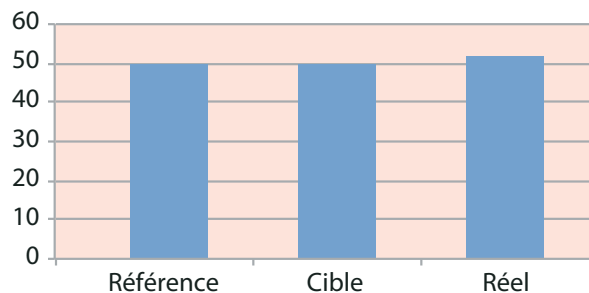
Raison d'être de cette mesure

Les programmes visant à accroître la production et les ventes de produits d'alimentation locaux représentent un facteur déterminant dans l'augmentation de la consommation de fruits et de légumes de haute qualité produits localement. Il s'agit d'une mesure clé (moteur) qui nous incite à accroître notre consommation de produits locaux.

Quels projets ont été entrepris en 2013-2014 pour atteindre ce résultat?

Ce programme est composé de plusieurs éléments : signalisation routière; promotion; agrotourisme; mise au point de nouveaux produits et leur lancement sur de nouveaux marchés; groupes et organismes de commercialisation - établissement et renforcement de la capacité; activités de financement lors des récoltes au Nouveau-Brunswick (élément pilote).

Nombre d'entreprises agroalimentaires ayant eu accès à des programmes qui appuient la promotion d'aliments locaux



Une meilleure qualité de vie Offrir des programmes et des services novateurs

Mesure

Valeur de l'investissement total découlant de programmes destinés à l'agriculture

Description de la mesure

Grâce aux programmes fédéraux et provinciaux et aux programmes chapeautés uniquement par le gouvernement provincial, on octroie un financement annuel aux producteurs afin de les aider à réaliser diverses activités et initiatives sur leur propre ferme. Cette mesure quantifie la valeur des projets entrepris et comprend des investissements du Ministère de même que des investissements de l'industrie et d'autres partenaires financiers.

Rendement général

Le Ministère a dépassé l'objectif fixé pour 2013-2014 et a aidé à administrer des programmes d'une valeur totale de 13 079 663 \$.

Référence : 11 500 000 \$

Cible : 11 500 000 \$

Réel : 13 079 663 \$

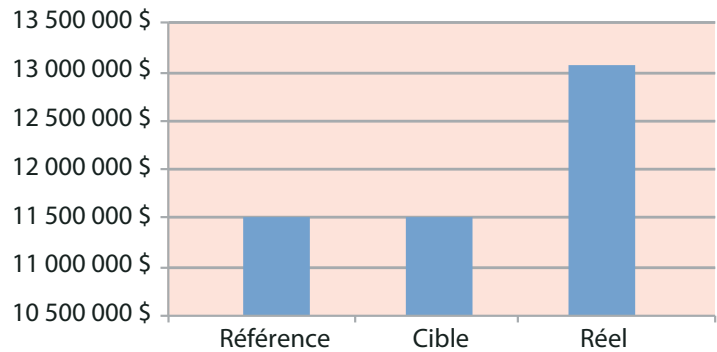
Raison d'être de cette mesure

L'industrie compte sur la prestation opportune de programmes afin de l'aider à accroître la productivité et la rentabilité de ses exploitations agricoles. Notre réussite réside dans notre capacité à administrer ces programmes.

Quels projets ont été entrepris en 2013-2014 pour atteindre ce résultat?

La signature de Cultivons l'avenir 2 (CA2), un programme provincial-fédéral de financement à frais partagé destiné aux secteurs présentant des besoins accrus, a fortement contribué à cette croissance. En outre, plusieurs programmes chapeautés par l'Initiative Canada – Nouveau-Brunswick sur l'avenir de l'agriculture ont été créés et menés à bien afin de soutenir l'industrie.

Valeur de l'investissement total découlant de programmes destinés à l'agriculture



Vivre selon nos moyens

Établir un budget viable

Mesure

Ratio des dépenses réelles par rapport aux dépenses prévues au budget.

Description de la mesure

Ce ratio permet d'évaluer si le Ministère a dépassé son budget ou non. Il se chiffrera à plus de 100 % s'il y a dépassement budgétaire et à moins de 100 % dans le cas contraire.

Rendement général

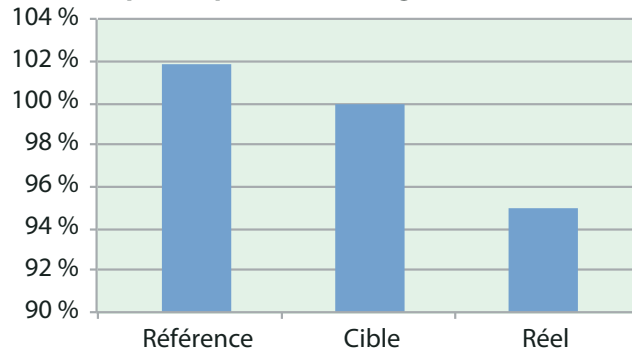
Le budget 2013-2014 du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches était de 40 118 200 \$. En raison de dépenses liées aux programmes moins élevées que prévu, de l'achèvement de plusieurs initiatives et d'une surveillance étroite des dépenses, le Ministère a terminé l'année financière avec un résultat de 1 908 700 \$ en deçà du budget (soit une proportion de 4,8 %).

Référence : 101,9 %

Cible : 100 %

Réel : 95 %

Ratio des dépenses réelles par rapport aux dépenses prévues au budget



Raison d'être de cette mesure

Cet indicateur mesure la capacité du gouvernement provincial à gérer l'ensemble de ses dépenses par rapport au budget. Le gouvernement provincial doit veiller à ce que les dépenses soient gérées conformément au budget et être prêt à prendre des mesures correctives s'il prévoit un dépassement budgétaire au cours de l'année.

Quels projets ont été entrepris en 2013-2014 pour atteindre ce résultat?

Bien que les dépenses de programmes aient été moins élevées que prévu, le Ministère a également mené à bien des initiatives gouvernementales actives de renouvellement et a géré l'attrition et la dotation en personnel des postes nouveaux et actuels afin d'atteindre cet objectif.

Vivre selon nos moyens

Établir un budget viable

Mesure

Économies réalisées grâce aux efforts d'amélioration continue.

Description de la mesure

Cette mesure vise des résultats en matière d'économies (y compris des activités productives de recettes, l'évitement des coûts essentiels et la réduction des coûts essentiels) émanant de projets Lean Six Sigma et des efforts connexes d'amélioration continue. Elle englobe toutes les activités Lean Six Sigma, comme les projets Lean Six Sigma, les activités Kaizen et les recherches du gaspillage.

Rendement général

Le Ministère a dépassé l'objectif établi pour 2013-2014 et a fait état d'économies réalisées de 500 468 \$.

Référence : Nouvelle mesure

Cible : 500 000 \$

Réel : 500 468 \$

Raison d'être de cette mesure

À la lumière des projets entrepris en vue d'assurer une gestion des dépenses, on constate qu'il y avait place à l'efficacité accrue et à la gestion plus intelligente en 2013-2014.

Quels projets ont été entrepris en 2013-2014 pour atteindre ce résultat?

Les projets suivants ont aidé à atteindre les objectifs d'amélioration continue du Ministère :

Suivi des stocks de produits pharmaceutiques pour usage vétérinaire – on s'affaire actuellement à mettre sur pied un nouveau système de suivi des stocks au sein du Ministère, qui permettra de diminuer les pertes financières liées aux coûts afférents aux stocks excédentaires.

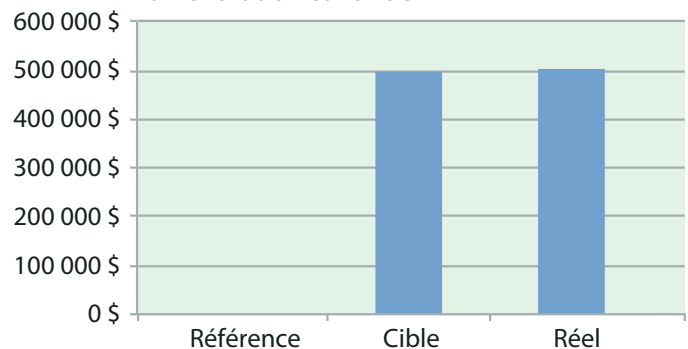
Rationalisation du parc de véhicules – on a entamé un nouveau processus permettant d'accroître l'accès au parc de véhicules à l'ensemble du personnel et de diminuer l'utilisation d'autres véhicules dans les secteurs où les coûts sont plus élevés (c'est-à-dire utilisation du véhicule personnel).

Services de médecine vétérinaire – on a examiné les affectations régionales pour les services vétérinaires à la ferme et mis en œuvre une nouvelle méthode d'évaluation des charges de travail dans les régions.

Délais de développement d'applications – on a revu la charge de travail au sein de la Direction de la gestion de la technologie et de l'information afin de cibler une façon d'accélérer l'exécution des projets et d'améliorer la communication avec les clients internes.

Recherches du gaspillage – on a sensibilisé un groupe d'employés aux douze types de gaspillage et on leur a demandé de mettre en pratique leurs connaissances afin de repérer le gaspillage dans leurs processus/milieus de travail respectifs. Ces améliorations dans la recherche du gaspillage ont donné lieu à des économies de 62 523 \$.

Économies réalisées grâce à l'amélioration continue



Catalyseurs

Harmoniser le rendement du Ministère avec la stratégie du gouvernement du Nouveau-Brunswick

Mesure

Nombre moyen de jours de congé de maladie au sein du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches.

Description de la mesure

Le gouvernement a établi un objectif de réduction de 20 % du recours aux congés de maladie au 31 mars 2015 (objectif triennal) pour les employés des parties I, II et III de la fonction publique.

Rendement général

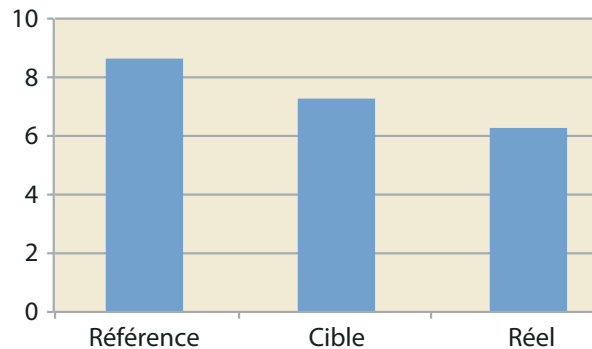
Le Ministère a dépassé l'objectif établi pour 2013-2014 et a fait état d'une diminution de 28 % des congés de maladie par rapport à la référence de l'année précédente.

Référence : 8,68 jours de congé de maladie en moyenne

Cible : 7,33 jours de congé de maladie en moyenne

Réel : 6,25 jours de congé de maladie en moyenne

Nombre moyen de jours de congé de maladie utilisés



Raison d'être de cette mesure

Le ministère des Ressources humaines a déterminé qu'il y avait un taux élevé de jours de congé de maladie dans les parties I, II et III de la fonction publique, ce qui engendre des coûts élevés pour le gouvernement. La réduction de l'absentéisme et, plus particulièrement, du recours aux congés de maladie dans certains groupes d'employés permettra au gouvernement de réaliser des économies importantes et contribuera à réduire les coûts associés à la baisse de productivité ainsi que les coûts de remplacement du personnel.

Quels projets ont été entrepris en 2013-2014 pour atteindre ce résultat?

On a donné une formation aux gestionnaires sur le « Programme de gestion de l'assiduité » et on a utilisé ces outils pour aider le personnel à gérer le recours aux congés de maladie.

Catalyseurs

Harmoniser le rendement du Ministère avec la stratégie du gouvernement du Nouveau-Brunswick

Mesure

Pourcentage d'évaluations du rendement terminées

Description de la mesure

L'achèvement des évaluations du rendement fournira une occasion d'harmoniser et de répandre ces objectifs au sein de l'organisation afin de stimuler les résultats opérationnels et d'évaluer l'exécution de la stratégie globale par rapport au rendement personnel.

Rendement général

Le Ministère a dépassé l'objectif établi pour 2013-2014 et a fait état d'un taux d'achèvement de 95 % de l'ensemble des évaluations du rendement.

Référence : 90 % des évaluations du rendement effectuées

Cible : 90 % des évaluations du rendement effectuées

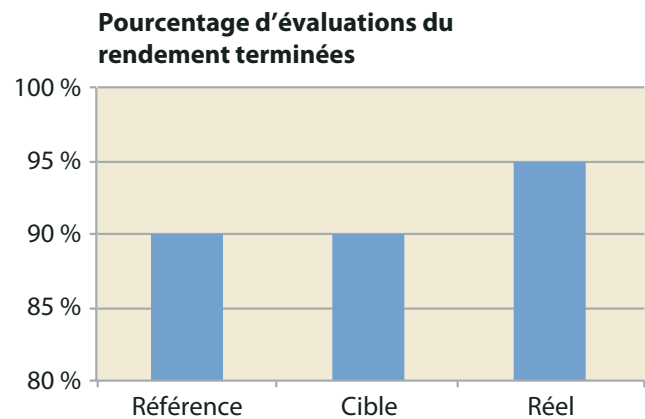
Réel : 95 % des évaluations du rendement effectuées

Raison d'être de cette mesure

Il est important que les employés aient une évaluation annuelle de leur plan de travail afin d'être informés sur les aspects positifs de leur travail et sur les points à améliorer.

Quels projets ont été entrepris en 2013-2014 pour atteindre ce résultat?

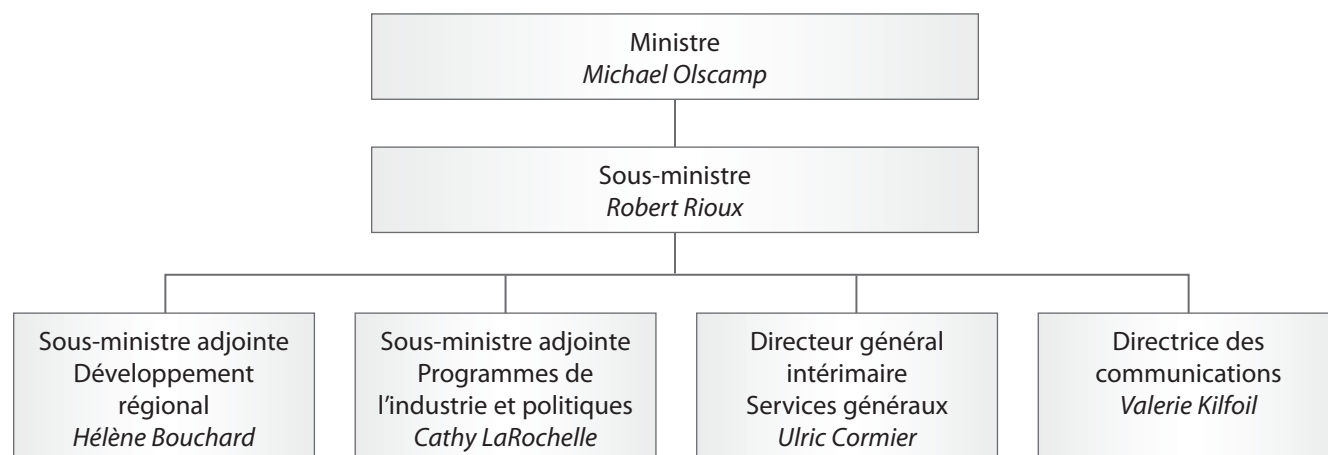
Une initiative a débuté au sein du Ministère afin d'harmoniser nos plans de travail individuels ainsi que ceux des divisions et des directions avec notre schéma stratégique dans le but de permettre au personnel de voir dans quelle mesure le travail qu'il accomplit se rapporte à l'orientation stratégique du Ministère.



Survol des opérations du Ministère

La mission du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches (MAAP) est de stimuler la croissance économique grâce à une direction, à des programmes ciblés et à des services offerts aux secteurs.

En 2013-2014, le Ministère a embauché jusqu'à 253 employés à temps plein, occasionnels ou contractuels, comparativement à 277 en 2012-2013.



Division des programmes de l'industrie et des politiques

La **Division des programmes de l'industrie et des politiques** a deux principaux objectifs : 1) coordonner les fonctions réglementaires et les programmes financiers de l'industrie et 2) élaborer et mettre en œuvre des politiques et des stratégies pour soutenir les secteurs concurrentiels de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches.

La **Direction des programmes financiers destinés à l'industrie** offre une aide financière aux industries de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches grâce à divers programmes de financement.

La **Direction de la délivrance de baux et de permis** est responsable des activités de délivrance de baux et de permis en vertu de diverses lois relevant du Ministère. Elle est également responsable de la gestion des centres de services maritimes appartenant à la province.

La **Direction de l'innovation et du développement de marchés** fournit une direction stratégique, des services et des programmes en appui aux aliments à valeur ajoutée et au développement de marchés.

La **Direction du secteur des services spécialisés** prodigue des conseils et des services spécialisés à l'industrie.

La **Direction de la planification stratégique et de l'élaboration de programmes** fournit des services d'expertise en matière de coordination intergouvernementale, de planification stratégique, ainsi que d'élaboration de politiques et de programmes.

La **Commission des produits de la ferme du N.-B.** assure un soutien en matière de gestion et d'administration à la Commission, qui est responsable, en vertu des dispositions de la *Loi sur les produits naturels*, de la surveillance des divers offices de commercialisation.

Division des programmes de l'industrie et des politiques

La Division a élaboré des politiques et des procédures pour le Programme d'indemnisation pour les dommages causés par la faune, lequel indemnise les producteurs agricoles qui ont subi des pertes de récolte ou de bétail attribuables à des animaux sauvages.

Elle a appuyé le projet « De la ferme à la cafétéria » entrepris par la coopérative La Récolte de Chez Nous/ Really Local Harvest, lequel a permis de fournir des aliments locaux à plus de 8 000 élèves du district scolaire francophone Sud.

Des modifications ont été apportées à la *Loi sur les produits naturels*. Les résultats escomptés comprennent l'amélioration des normes de la qualité du lait et de porter celles du Nouveau-Brunswick au même niveau que le *Code national sur les produits laitiers*.

On a apporté des modifications à la *Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer* et au règlement général y afférent afin de préserver la qualité du poisson arrivant aux quais et d'améliorer la compétitivité de l'industrie.

On a élaboré un plan de développement stratégique pour l'industrie de la pomme de terre de semence du Nouveau-Brunswick (2013-2018), en partenariat avec elle, afin de relever les défis actuels et de mieux positionner ce secteur pour l'avenir.

La *Stratégie du Nouveau-Brunswick en matière de production du bleuets sauvage*, une nouvelle stratégie de cinq ans pour aider les producteurs à suivre la croissance de la demande mondiale de bleuets sauvages, a été publiée.

Division du développement régional

Cette **division** fournit une orientation stratégique, des programmes et des services ciblés en appui aux possibilités de développement économique dans les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches.

La prestation des programmes et des services est assurée par les bureaux se trouvant dans les régions suivantes :

Région du Nord-Ouest par les bureaux de Grand-Sault et de Wicklow.

Région du Nord-Est par les bureaux de Bathurst, de Tracadie-Sheila et de Shippagan, y compris l'Aquarium et Centre marin du Nouveau-Brunswick.

Région du Sud-Ouest par les bureaux de St. George.

Région du Sud-Est par le bureau de Bouctouche. Ce bureau est aussi responsable des fonctions de transformation et d'exportation sur les marchés pour la province.

Région du Centre par les bureaux de Fredericton, de Sussex et de Moncton. Cette région est aussi responsable de l'entretien des terrains marécageux et des infrastructures.

La Division du développement régional comprend aussi la **Direction de la gestion des ressources en pêches**, qui, par le bureau de Caraquet, gère des programmes et la prestation de services aux secteurs de transformation du poisson et des fruits de mer et qui offre une orientation stratégique en matière de gestion du poisson dans la province.

La **Direction des services de santé animale** offre des services et des programmes centrés sur le maintien de la santé du bétail et des animaux aquatiques ainsi que sur la sensibilisation à la salubrité et à la qualité des aliments et la mise en œuvre. Cela comprend des services de médecine vétérinaire ainsi que des services de diagnostic spécialisés en clinique et en laboratoire.

Faits saillants de la Division du développement régional

Le Ministère a participé à l'initiative de transformation de l'industrie de la pomme de terre au Nouveau-Brunswick qui a été lancée par l'industrie même afin de rester concurrentielle sur le marché d'aujourd'hui.

La Division du développement régional a contribué à l'amélioration des infrastructures du Centre de services maritimes de Shippagan, notamment par l'achat d'un ascenseur à bateau de 200 tonnes et les travaux de dragage qui visaient à offrir un accès sécuritaire aux bateaux.

Pré-identification de terres de la Couronne pour le développement du bleuet sauvage.

La Division du développement régional a contribué à la mise en œuvre et à l'audit des procédures normales d'exploitation de cinq ostréiculteurs.

On a offert 8 722 visites sur les fermes par des vétérinaires du Ministère, visites qui étaient appuyées par le laboratoire vétérinaire provincial pour les travaux de diagnostic.

L'Unité des services de la santé du poisson a continué à offrir de la surveillance et des analyses pour l'anémie infectieuse du saumon (AIS) du saumon de l'Atlantique et pour la maladie MSX de l'huître. Le Laboratoire provincial de santé du poisson n'a détecté aucune forme virulente de ces maladies.

Le Laboratoire des produits laitiers a réalisé 57 457 analyses de divers paramètres, dont la composition du lait (matières grasses, protéines et lactose), la numération des cellules somatiques et l'analyse des produits solides dérivés du lait (fromage, beurre, etc.).

Un groupe d'experts a été retenu par les provinces Maritimes afin d'explorer la relation entre les prix du homard obtenus au quai et les conditions du marché, les seuils de viabilité ainsi que les options de mécanismes d'établissement des prix avant la saison, la commercialisation et la promotion et la stabilisation du prix au quai. Le rapport comprenait 33 recommandations.

Dans le cadre du processus de mobilisation des intervenants qui découlent des recommandations du groupe d'experts sur les prix du homard dans les Maritimes, les ministres responsables des pêches dans les provinces Maritimes, en collaboration avec le Conseil canadien du homard, ont tenu un sommet sur la récupération de la valeur du homard. L'événement a rassemblé les intervenants du secteur du homard, les partenaires fédéral et provinciaux et des experts sur des sujets précis pour qu'ils examinent les recommandations du rapport et en discutent.

Division des services généraux

La **Division des services généraux** doit assurer une orientation et un appui administratif concernant les ressources humaines, la comptabilité, le budget, le contrôle financier et les services de technologie de l'information et des communications afin de veiller au développement continu des secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches.

La **Direction des ressources humaines** aide et appuie la haute direction, les directeurs et les gestionnaires afin d'assurer la gestion efficace des ressources humaines conformément aux lignes directrices et aux politiques ministérielles.

La **Direction des services financiers** favorise l'utilisation efficace des ressources financières disponibles pour offrir les programmes du Ministère.

La **Direction de l'information et de la technologie** favorise l'utilisation efficace de l'information et de la technologie et met en œuvre des initiatives d'acheminement des données stratégiques, de soutien des systèmes et de développement des systèmes visant à améliorer les activités opérationnelles du Ministère.

L'**Unité de l'amélioration continue** a contribué à l'examen des processus utilisés au Ministère et a fourni aux employés des outils pour améliorer l'efficacité et éliminer les obstacles dans leurs secteurs de travail respectifs.

La **Direction de l'application des lois** garantit le respect des lois relevant du Ministère par la fourniture de services d'application des lois.

Faits saillants de la Division des services généraux

Cette division a fourni un soutien en vue de dégager un excédent budgétaire des dépenses du Ministère.

Les systèmes de technologie de l'information ont été mis à niveau et modernisés dans le cadre de la migration des infrastructures du serveur au centre de données du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

On a mené 359 activités d'application de la loi et traité sept affaires judiciaires relativement à des accusations ou à des poursuites.

Le Ministère a réussi à atteindre sa cible de 500 000 \$ d'économies dans l'amélioration continue. Ainsi, il a pu réinvestir cette somme dans ses secteurs prioritaires.

Afin d'améliorer les communications, on a affecté un coordinateur des sites Internet et intranet du Ministère à la surveillance et à la gestion de ces portails de communication.

Direction des communications

La Direction des communications est responsable des activités relatives à la communication externe du Ministère. Parmi ses responsabilités, elle doit : 1) fournir des conseils au ministre et aux cadres supérieurs sur les questions de communication; 2) élaborer des stratégies de communication; 3) gérer les relations avec les médias et le public; 4) promouvoir les initiatives du Ministère auprès du public.

Faits saillants de la Direction des communications

Cette direction a élaboré et coordonné l'initiative « Achetez local » et la tournée estivale visant à la promouvoir.

Information financière

Dépenses ministérielles

Rapport de la situation par élément essentiel

Exercice se terminant le 31 mars 2014

	Budget (000 \$)	Réel (000 \$)
Services Personnels	18 790,2	18 485,2
Autres Services	4 021,0	3 782,3
Fournitures Et Approvisionnements	521,0	752,6
Biens Et Équipement	18,0	215,3
Contributions Et Subventions.	14 586,0	14 938,7
Service De La Dette Et Autres Frais	2 182,0	35,4
Total	40 118,2	38 209,5

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leurs ministères respectifs. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation pour l'exercice 2013-2014 du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches.

Le Ministère a annoncé 14 concours, soit sept concours publics et sept concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la Loi sur la Fonction publique	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : <ul style="list-style-type: none"> • un degré élevé d'expertise et de formation, • un degré élevé de compétences techniques, • une reconnaissance à titre d'expert du domaine. 	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)a)	0
Programme de gestion du talent au niveau ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	4
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés de la partie I, II (conseils scolaires) et III (corporations hospitalières) de la fonction publique.	16(1) ou 16(1)c)	0
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	0
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

Résumé des projets de loi et des activités législatives

No du projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Lien vers le projet de loi
Projet de loi 28 Chapitre 1	<i>Loi modifiant la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer</i>	Le 19 février 2014	http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2014/Chap-1.pdf
Projet de loi 36 Chapitre 5	<i>Loi modifiant la Loi sur les produits naturels et Règlement sur les fruits et légumes frais</i>	Le 26 mars 2014	http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2014/Chap-5.pdf
Projet de loi 68	<i>Loi sur l'entretien des infrastructures pour terrain marécageux</i>	Le 21 juin 2013	http://www.gnb.ca/legis/bill/file/57/3/bill-68-f.htm

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction	<i>Le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches a élaboré un plan d'action 2011-2014 comprenant des moyens stratégiques pour tous les secteurs d'activité du Plan sur les langues officielles du gouvernement.</i>
Axe 1	<i>S'assurer que les citoyens du Nouveau-Brunswick ont accès à un service de qualité, en français ou en anglais, partout dans la province : Tous les résultats proposés pour cet axe ont été atteints au cours de l'exercice 2011-2012 du plan d'action ministériel.</i>
Axe 2	<i>Un environnement et un climat qui encouragent, pour tous les employés, l'utilisation de la langue officielle de leur choix au milieu de travail : Le Ministère offre régulièrement l'option à tous les employés de prendre part à des examens de rendement, à des activités quotidiennes et à de petites réunions dans la langue de leur choix. Il y est parvenu grâce à la participation du personnel, des gestionnaires de niveau suivant ou de la Direction des ressources humaines.</i>
Axe 3	<i>Quels furent les moyens stratégiques entrepris par votre ministère afin d'assurer que les nouveaux programmes et les nouvelles politiques de gouvernement de même que les programmes et politiques qui ont été révisés, tiennent compte de la réalité des communautés de langues officielles de la province (promotion des langues officielles)? À titre d'exemple, avez-vous tenu des consultations auprès du public? Le Ministère a examiné régulièrement ses profils linguistiques pour veiller à la prestation adéquate des services auprès de ses deux communautés linguistiques.</i>
Axe 4	<i>S'assurer que tous les employés de votre ministère/agence ont une bonne connaissance et compréhension de la Loi sur les langues officielles, des politiques et des règlements pertinents, de même que des obligations de la province en matière de langues officielles : Le Ministère a veillé à ce que tous les employés soient tenus informés de la Loi, des politiques et des règlements régissant leurs interactions avec les clients par des séances d'information réalisées en 2012-2013. Le personnel du Ministère doit effectuer une formation obligatoire par module en ligne sur les langues officielles.</i>
Conclusion	<i>Pour donner suite au sondage sur l'engagement des employés du GNB de 2013, les cadres supérieurs du Ministère ont tenu des séances de dialogue dans les deux langues officielles partout dans la province, séances qui offraient aux employés la possibilité d'utiliser leurs connaissances acquises lorsqu'ils font affaire avec leurs collègues, leurs équipes et leurs clients.</i>

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.	Recommandations	
	Total	Adoptées
Services vétérinaires – comptes en souffrance (2013) Nous recommandons qu'un processus de rapprochement soit établi pour identifier les employés de la province qui ont un compte en souffrance pour des services vétérinaires ou toute autre créance en défaut de paiement. http://www.gnb.ca/oag-bvg/2013v2/agrepf.pdf (page 214)	1	0